



## Couverture sociale & assurance Maladie

**A Savoir :** Le Brésil est un pays plutôt en avance sur le plan du dispositif social public. Hélas les prestations offertes ne suivent pas. Si vous êtes salarié, Avec votre carte de travail, vous recevrez un numéro d'assuré social : INSS (Instituto National do Seguro Social). Le système de sécurité sociale est financé par les cotisations des entreprises et des salariés (11 % déduites du salaire et plafonnées 70 euros). Il couvre les retraites, l'assistance en cas de maladie et d'accident, les allocations familiales, la maternité et le décès



**Une fois sur place :** En cas d'arrêt maladie, vous continuerez à percevoir votre salaire normal, versé par l'entreprise, pendant les quatorze premiers jours. A partir du seizième jour de congé, l'INSS vous versera une prime de congé maladie (auxilio-doença) représentant 91 % de votre salaire brut. ATTENTION !!! Pour en bénéficier il faut avoir cotisé à l'INSS pendant au moins douze mois. De nombreuses assurances privées peuvent vous couvrir pour un long séjour à l'étranger pour vous permettre de bénéficier d'un réseau de santé de qualité. Les plans de santé (plano de saúde) correspondent à des assurances collectives d'entreprises, celles-ci coûtent de 150 à 400 BRL par mois, selon la formule des prestations. Les employeurs les financent entièrement ou en partie. Les formules classiques donnent l'accès gratuit à un réseau de médecins et d'établissements privés agréés.

### !!! Mise en garde et Conseils :

Si vous vivez ou si vous partez séjourner au Brésil dans le cadre d'un contrat de travail avec une entreprise sérieusement rattachée au système de santé brésilien vous pourrez vous passer de souscrire une assurance privée, mais vérifiez bien la hauteur des remboursements. Dans le cas contraire ou en tant que touriste, n'hésitez surtout pas à souscrire une assurance privée car sans cela la prise en charge, très conséquente, des frais de santé serait à votre charge. Assurez-vous bien également que le rapatriement sanitaire soit pris en charge par votre assurance. [Information et souscription.](#)